

MCTT du Rocher

La Grimaudais_35140 GOSNE
06-27-05-50-91

Notes concernant casques, protections dorsales, pectorales et pare pierres:

Vous trouverez ci joint les normes nationales concernant les protections pour cette saison.

Voici l'article qui apparaît dans l'almanach pour cette saison:

ARTICLE 24 : PROTECTION PILOTE

Tous les casques doivent être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes :

Europe : ECE 22-05 USA : SNELL 2000 - DOT Grande Bretagne : BS-B

Les éléments suivants sont également obligatoires:

- Protection pectorale : CEN 14021
- Protection dorsale : CEN 1621-1 ou CEN 1621-2
- Tour de cou obligatoire pour les - de 14 ans

Et voici les dernières informations de Nicolas BECHU daté de MARS 2009:

Bonjour,

En fin d'année 2008, je vous avais annoncé que des nouvelles normes de sécurité étaient obligatoires pour la protection des pilotes:

Rappel de ces éléments:

- Protection pectorale : CEN 14021
- Protection dorsale : CEN 1621-1 ou CEN 1621-2
- Tour de cou obligatoire pour les - de 14 ans

ARTICLE 25 : RAPPORT

Je viens de prendre connaissance de la part du national qu'il y avait des changements à ce niveau. Les protections dorsale et pectorale restent obligatoires mais la norme CE sera acceptée (les nouvelles normes annoncées en décembre restant préconisées par la commission nationale). Pour le tour de cou pour les -14 ans, il n'est plus obligatoire car il s'avère que cette protection fait débat (une étude sera menée à ce sujet).

Voilà pour les dernières infos.

Cordialement

Nicolas Béchu

Délégué départemental UFOLEP
d'Ille-et-Vilaine

Tél. 02.99.67.10.63

Fax. 02.99.67.68.88

www.laligue35.org

En cas de nouvelles informations concernant ce sujet nous vous tiendrons au courant.